

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **25 622 814,826 DT** et un résultat de la période de **223 505,762 DT**.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2022, 20,61% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,61% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 20.309.325,992 DT au 31 Mars 2022, et représente une quote-part de 79,26 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,74% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 Mars 2022, à 3.008.906,838 DT, représentant ainsi une quote-part de 11,74% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,74% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>20 309 325,992</u>	<u>20 472 646,650</u>	<u>20 212 001,554</u>
a-	Action et valeurs assimilées	0,000	0,000	1 201 261,841
b-	Obligations et valeurs assimilées	20 309 325,992	20 472 646,650	19 010 739,713
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>5 279 703,446</u>	<u>8 285 921,109</u>	<u>4 233 813,072</u>
a-	Placements monétaires	0,000	2 818 760,832	0,000
b-	Disponibilités	5 279 703,446	5 467 160,277	4 233 813,072
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>33 785,388</u>	<u>21 815,138</u>	<u>27 142 ,021</u>
TOTAL ACTIF		25 622 814,826	28 780 382,897	24 472 956,647
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>44 701,673</u>	<u>67 703,862</u>	<u>64 330 ,249</u>
a-	Opérateurs créditeurs	44 701,673	67 703,862	64 330,249
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>86 307,795</u>	<u>98 620,484</u>	<u>86 716,378</u>
a-	Autres créditeurs divers	86 307,795	98 620,484	86 716,378
TOTAL PASSIF		131 009,468	166 324,346	151 046,627
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	<u>24 340 666,503</u>	<u>27 212 594,634</u>	<u>23 460 236 ,197</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>1 151 138,855</u>	<u>1 401 463,917</u>	<u>861 673,823</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	893 901,480	1 176 171,589	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	257 237,375	225 292,328	861 673,823
ACTIF NET		25 491 805,358	28 614 058,551	24 321 910,020
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 622 814,826	28 780 382,897	24 472 956,647

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1				
Revenus du portefeuille-titres	4.9	249 403,923	252 646,281	1 015 291,723
PR 2				
Revenus des placements monétaires	4.10	32 130,067	100 191,619	358 790,517
Total des revenus des placements		281 533,990	352 837,900	1 374 082,240
CH 3				
Intérêts des mises en pension	4.11	-	-	-
CH 1				
Charges de gestion des placements	4.12	- 46 848,144	- 72 190,449	- 257 348,686
Revenu net des placements		234 685,846	280 647,451	1 116 733,554
CH 2				
Autres charges	4.13	- 12 138,653	- 16 267,026	- 56 014,794
Résultat d'exploitation		222 547,193	264 380,425	1 060 718,760
PR 4				
Régularisation du résultat d'exploitation		34 690,182	39 088,097	- 199 044,937
Sommes capitalisables de la période		257 237,375	225 292,328	861 673,823
PR 4				
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	34 690,182	39 088,097	199 044,937
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-	366,489	2,018	364,471
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 325,058	1 964,016	10 888,949
Frais de négociation de titres		-	-	-
Résultat net de la période		223 505,762	266 342,423	1 071 972,180

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Variation de l'actif net			
AN1 résultant des opérations d'exploitation	223 505,762	266 342,423	1 071 972,180
a- Résultat d'exploitation	222 547,193	264 380,425	1 060 718,760
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-	- 2,018	364,471
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 325,058	1 964,016	10 888,949
d- Frais de négociation de titres	-	-	-
AN2 Distributions de dividendes	-	-	-
AN3 Transactions sur le capital	946 389,576	- 9 569 288,026	- 14 667 066,314
a- Souscriptions	11 549 571,296	62 647 000,714	228 785 571,617
Capital	11 064 087,344	53 267 839,694	215 422 607,555
Régularisation des sommes non capitalisables	406 671,806	6 526 801,636	9 356 154,128
Régularisation des sommes capitalisables	78 812,146	2 852 359,384	4 006 809,934
b- Rachats	- 10 603 181,720	- 72 216 288,740	- 243 452 637,931
Capital	- 10 184 793,012	- 61 403 575,594	- 229 288 046,928
Régularisation des sommes non capitalisables	- 374 266,744	- 7 523 509,528	- 9 958 736,132
Régularisation des sommes capitalisables	- 44 121,964	- 3 289 203,618	- 4 205 854,871
Variation de l'actif net	1 169 895,338	- 9 302 945,603	- 13 595 094,134
AN4 Actif net	-	-	-
a- En début de période	24 321 910,020	37 917 004,154	37 917 004,154
b- En fin de période	25 491 805,358	28 614 058,551	24 321 910,020
AN5 Nombre d'actions			
a- En début de période	501 648	811 092	811 092
b- En fin de période	520 450	607 243	501 648
Valeur liquidative	48,980	47,121	48,484
AN6 Taux de rendement annualisé	4,15%	3,24%	3,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2022

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portfeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit

Actions et valeurs assimilées	0,000
Obligations	20 309 325,992
Total	20 309 325,992

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1)Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	14 214 676,754
Obligations (b)	6 094 649,238
Total	20 309 325,992

(A) BTA:

Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2022	En % de l'actif net
BTA10082022A	1 482 000,000	1 525 081,644	5,98%
BTA10082022	2 900 000,000	2 980 391,178	11,69%
BTA10042024	1 444 500,000	1 516 224,658	5,95%
BTA052022	4 997 000,000	5 247 265,754	20,58%
BTA13042028B	1 861 200,000	1 964 875,680	7,71%
BTA13042028C	929 000,000	980 837,840	3,85%
Total	13 613 700,000	14 214 676,754	55,76%

(B) Obligations :

Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2022	En % de l'actif net
AB 2009 CA	359 900,247	367 762,647	1,44%
AB 2009 CB	259 937,706	267 332,106	1,05%
AB 2010	53 330,001	55 096,401	0,22%
AMEN BANK 2010 SUB1	2 133 040,000	2 203 696,000	8,64%
AB 2012B	90 000,000	92 916,000	0,36%
AB 2012B	21 410,000	22 103,684	0,09%
ATB 2009 TB1	150 000,000	155 920,000	0,61%
ATB 2009 TB1	300 000,000	311 840,000	1,22%
ATL 2021 -1	100 000,000	101 641,600	0,40%
ATL SUB2017	600 000,000	617 352,000	2,42%
ATTIJARI LEASING 2018	120 000,000	126 518,400	0,50%

EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	513 020,000	2,01%
HL 2015/B	200 000,000	204 408,000	0,80%
SERVICOM16 (i)	50 000,000	56 571,482	0,22%
EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	601 636,800	2,36%
EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	200 545,600	0,79%
STB SUB 2021-1 TF	250 000,000	252 860,000	0,99%
Total	5 987 617,954	6 151 220,720	24,13%

Décote sur Obligations Servicom2016	-	56 571,482	
Total Net		6 094 649,238	23,91%

i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2022 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est nul au 31-03-2022.

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2022 à et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	5 279 703,446	20,71%
Total	5 279 703,446	20,71%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2022 un solde de 33 785,388 DT contre 27 142,021 DT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2022	Au 31/03/2021	Au 31/12/2021
Intérêt courus /compte rémunéré	33 785,388	21 815,138	27 142,021
Total	33 785,388	21 815,138	27 142,021

4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Gestionnaire	11 954,719	14 479,677	12 780,060
Dépositaire	32 746,954	53 224,185	51 550,189
Total	44 701,673	67 703,862	64 330,249

4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	71 447,199	76 798,909	59 447,198
Jetons de Présence	12 000,000	18 000,000	24 000,000
TCL	0,000	271,576	0,000
CMF	1 939,768	2 629,171	2 348,352
Total	86 307,795	98 620,484	86 716,378

4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élève à 1 169 895, 338 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital : 880 430,306

Variation de la part du revenu : 289 465,032

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2021	23 460 236,197
Variation de la part du capital (2)	
Souscriptions	11 064 087,344
Rachats	- 10 184 793,012
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	1 600,000
VDE / titres OPCVM	-
+/-V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	-
+/- V réal/ titres OPCVM	1 325,058
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	- 366,489
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	324,227
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-146,822
Capital au 31-03-2022	24 340 666,503

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2022 au 31/03/2022	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	32 227,657	-397 756,137	0,000
Résultat d'exploitation	222 547,193	264 380,425	1 060 718,760
Régularisation du résultat d'exploitation	34 690,182	-39 088,097	-199 044,937
Total	289 465,032	- 172 463,809	861 673,823

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	300
Nombre d'actionnaires entrants	2
Nombre d'actionnaires sortants	-11
Nombre d'actionnaires au 31-03-2022	291

4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	893 901,480	1 176 171,589	0,000
Résultat d'exploitation	222 547,193	264 380,425	1 060 718,760
Régularisation du résultat d'exploitation	34 690,182	-39 088,097	-199 044,937
Total	1 151 138,855	1 401 463,917	861 673,823

4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des obligations	75 341,332	78 583,690	309 732,923
Revenus des BTA	174 062,591	174 062,591	705 558,800
Total	249 403,923	252 646,281	1 015 291,723

4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Certificats de dépôt	19 686,700	71 097,475	148 825,048
Revenus des Pensions Livrées	0,000	18 760,832	117 309,839
Revenus de Comptes Rémunérés	12 443,367	10 333,312	92 655,630
Total	32 130,067	100 191,619	358 790,517

4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2022.

4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	10 952,923	16 877,860	60 167,179
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	28 457,721	47 875,089	167 431,507
Total	46 848,144	72 190,449	257 348,686

4.13- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	5 422,243	8 355,382	29 785,748
Sces bancaires et assimilés	5,402	645,792	3 558,908
TCL	711,008	1 265,852	3 670,138
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000	19 000,000
Total	12 138,653	16 267,026	56 014,794